

ARRETE MUNICIPAL n° 18-2022

Portant réglementation de la circulation sur la voie communale VC n° 21, dénommée Chemin de Padenelle
- Commune Vinezac.

Le Maire,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande en date du 14 mars 2022, formulée par la société AFFA GROUPE - 75, Avenue Jean Moulin
- 26290 Donzère, représentée par M^{me} Charlotte BUIRET.

ARRETE

Article 1 :

Afin de permettre à La société AFFA GROUPE de réaliser les travaux d'implantation d'un poteau
télécom, sur la voie communale VC n° 21, dénommée Chemin de Padenelle - Commune Vinezac.

**LA CIRCULATION SERA PERTURBÉE,
DU LUNDI 04 AU VENDREDI 29 AVRIL 2022 (INCLUS)**

Article 2 :

La société AFFA GROUPE se chargera de mettre en place la signalisation réglementaire.

Article 3 :

La société AFFA GROUPE est tenue de la remise en état de la chaussée, et des dépendances.

Article 4 :

Sont chargés de l'application du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Maire de Vinezac
- M. le Commandant de brigade de gendarmerie de Largentière
- La société AFFA GROUPE

Fait à Vinezac, le jeudi 24 mars 2022.



L'adjoint délégué à la voirie,
Thierry DEBARD.

L'Adjoint délégué